



Association genevoise pour la médiation de voisinage

AsMéd-GE
7, avenue des Cavaliers
1224 Chêne-Bougeries

Permanence téléphonique 022 321 11 55
Répondeur 7/7 jours
Permanence ouverte le jeudi de 18h30 à 20h30

www.mediation-de-voisinage.ch

info-ge@mediation-de-voisinage.ch

Rapport d'activités 2017

Le comité, composé de Cécile Borel, Marinette Dürr, Luc Heimendinger, Catherine Pajot-Massard et Isabelle Raboud (présidente), s'est réuni à six reprises avec l'équipe de la permanence. Juan Carlos Castanon, trésorier, qui en est membre de droit, n'a pas participé aux réunions.

Fonctionnement

- Suite à la dernière Assemblée générale, Isabelle s'est proposée d'être présidente pour un an, notamment par souci de conformité avec les statuts.
- Adoption du document "Principes de l'AsMéd-GE concernant ses médiateurs" (remplace l'ancienne formule de l'accréditation), que tout membre de la permanence, ancien et nouveau, doit signer. Il représente la nouvelle Charte de l'AsMéd-GE.
- Suite à l'autorisation de principe de l'AG 2017, les permanent.e.s qui le souhaitent reçoivent un forfait de Frs 50.-/an comme dédommagement de leurs frais divers.
- Nouveau site web créé par Kasia Nalband, membre de la permanence.
- Achat d'un nouveau téléphone

Nouveaux bénévoles

L'AsMéd-GE accueille avec plaisir de nouveaux bénévoles, à condition qu'ils aient une formation en médiation. Les bénévoles, qui doivent s'engager pour une année et adhérer aux

valeurs de l'association, rentrent dans le tournus des permanences et des médiations ; ils participent aux réunions de la permanence et aux supervisions.

Chrystelle Thiébaud et Gabor Farkas ont rejoint l'AsMéd-GE en juin et novembre respectivement.

Formations continues :

- 12 janvier, 31 mai, 2 novembre : trois soirées consacrées au fonctionnement de l'AsMéd-GE et à l'analyse de pratique avec Anne-Catherine Salberg.
- 14 novembre : Participation de Luc et Isabelle à la formation organisée par AsMéd-VD et animée par Philippe Beck. Thème : Gestalt et Analyse Transactionnelle.

Formation aux « attitudes de médiation » (40h) : reportée à 2018

Relations publiques

- 19 septembre : Participation d'Isabelle à la première rencontre collective "Conseil de maison" de l'Espace quartier 99 (rue de Lyon).
- Suite à l'article du 20 octobre paru dans la Tribune de Genève (TdG) « Deux tiers des Suisses sont énervés par leur voisin » le 31 octobre Isabelle a déposé sur le site de la TdG le commentaire de Chrystelle: « Quand les voisins énervent, l'Association genevoise de Médiation de voisinage (AsMéd-GE) propose une méthode de gestion des conflits basée sur l'écoute réciproque et la recherche de solutions communes. Une alternative gratuite aux bouchons d'oreilles, coups de balais, et procédures judiciaires". L'article de la TdG et le commentaire ont été mis sur notre site, de même que l'article de *Construire* du 6 novembre, avec l'interview de Philippe Beck, président l'AsMéd-VD. <https://jpbsmediation.wordpress.com/2017/11/05/suisse-le-voisin-cet-inconnu-quon-adore-detester-par-viviane-menetrey-migrosmagazine-311201>

Rencontres avec d'autres entités de la médiation

- 14 mars : Participation d'Isabelle et Kasia à l'Assemblée générale (AG) de la Fédération genevoise MédiationS.
- 13 septembre : Catherine, formatrice au Groupement Pro Médiation (GPM), et Isabelle ont participé à l'AG du GPM à Lausanne.
- 1^{er} novembre : Petit-déjeuner de la médiation. Dans le cadre de la présentation du nouveau dispositif de la Permanence Info Médiation (PIM) Isabelle a présenté le fonctionnement de la permanence de l'AsMéd-GE.

Absence /Départs

Ivan Gonzalez a quitté la Suisse pour une période indéterminée. Pendant son absence, il a indiqué rester à disposition pour les accès google.

Catherine Laravoire, accueillie en mai, a dû quitter Genève.

Statistiques 2017 de la permanence

Demandes reçues :

- Téléphones :	52
- Visites :	8
- Mails :	8
- Lettres :	1
Total :	69

Dont 30 demandes recommandées notamment par des régies (Cogerim, Brolliet, Comptoir Immobilier, régie du Rhône, Regimo, Moser et Vernet, Privera, Bertrand Tournier, régie du Mail), l'Asloca (2 fois), la police (3 fois), La Main Tendue (1 fois) et un avocat.

Envois de notre part :

- Lettres à la partie B :	24
- Attestations :	9
Total :	33

Entretiens :

- Téléphoniques :	24
- Physiques :	27 (dont un à domicile car personne à mobilité réduite)
Total :	51

Séances de médiation :

Total :	10
----------------	-----------

Commentaires :

Pour l'année 2017, 10 médiations ont eu lieu, dont une même situation qui a bénéficié de 4 rencontres de médiation. En comparaison, l'année 2016 compte 11 médiations dont 3 séances pour un même cas et deux autres pour une même situation. Concernant l'année 2015, 11 médiations ont été réalisées. On peut donc affirmer que le nombre de médiation réalisées en

2015 (11), 2016 (11) et 2017 (10) reste stable et constant. C'est une très bonne nouvelle ! Cette stabilité est due principalement, comme en 2015 et en 2016, à un « noyau » de bénévoles qui se sont beaucoup investis pour mettre sur pied des médiations.

Observations

Les conflits dus aux bruits et odeurs sont les raisons pour lesquelles les personnes, principalement sur recommandation de leurs régies, s'adressent à l'AsMéd-GE. L'absence de communication, source de malentendus et de méfiance, ainsi que les problèmes relationnels représentent les raisons profondes des litiges entre voisins. Plus il y a de lien, plus il y a de tolérance et de respect.

La mauvaise isolation des bâtiments est en passe de devenir un problème de société, voire de santé, certaines personnes devant recourir aux somnifères ou anti-dépresseurs. D'aucuns indiquent faire beaucoup d'efforts pour ne pas gêner leurs voisins et ils ressentent un empiètement sur leur vie privée.

Remerciements :

1. A la Mairie de Chêne-Bougeries pour la mise à disposition d'un local qui nous permet de poursuivre notre engagement citoyen, basé sur le bénévolat et la gratuité, au service des personnes qui vivent des problèmes de voisinage.
2. A l'Espace de Quartier Le 99 pour la mise à disposition d'une salle pour des médiations.
3. Aux membres de la permanence pour leur persévérance et leur remarquable engagement ainsi que leur esprit d'équipe.
4. A toutes les personnes et entités qui, par leur soutien, don, témoignages, collaboration, nous permettent de poursuivre nos activités en faveur de la médiation de voisinage.

Pour la permanence

Pour le comité

Cécile Borel

Isabelle Raboud

Genève, le 1^{er} mars 2018